



LANCEMENT DE L'OPÉRATION ÉCO-DÉFIS DES COMMERCANTS ET ARTISANS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE



Dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC), la Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM), en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (CMA 57) et la Chambre des Commerces et de l'Industrie Moselle Métropole Metz (CCI 57), met en place les « Eco-défis ».

Première étape de ce projet, le lancement de l'opération avec la signature de la convention entre les différentes partenaires, le mercredi 27 janvier 2021 à 14h à l'Hôtel Communautaire

Le contexte :

Dans la continuité du programme local de prévention des déchets, la CCRM s'inscrit désormais dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) en partenariat avec l'ADEME. L'objectif est de poursuivre la démarche de prévention des déchets et de l'étendre aux acteurs du monde économique, en y incluant notamment une dynamique autour de l'économie circulaire.

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique circulaire.

En quoi consiste l'opération « Éco-défis » ?

Cette action, qui s'adresse aux artisans et aux commerçants de la Communauté de Communes Rives de Moselle, permet de valoriser par l'obtention d'un label « Éco-défis des commerçants et artisans », les entreprises artisanales et les commerces qui mettent en œuvre des actions concrètes en faveur de l'environnement. Le label « Éco-défis » favorise ainsi le développement de la notoriété de l'entreprise et son image éco-responsable.

Parmi 5 thématiques proposées (déchets, énergie, transport, eau et fluides, et éco-produits) les artisans et les commerçants volontaires devront choisir 4 défis à relever.

Lutter contre le gaspillage alimentaire, trier ses déchets, limiter les rejets dans l'eau, optimiser ses consommations d'eau, se déplacer malin, optimiser son éclairage... sont autant d'exemples de défis à relever pour agir en faveur de l'environnement et réaliser, dans un même temps, des économies financières.

Ces challenges s'accomplissent avec l'appui de conseillers de la CMA 57, de la CCI 57 et du service développement durable de la CCRM. Ces derniers proposent aux entreprises un accompagnement gratuit et personnalisé tout au long de l'opération, dans le choix des défis à relever jusqu'à leur mise en œuvre.

Un engagement qui a du sens :

A l'issue de cette période d'un an, un jury attribue le label Éco-défis aux artisans et commerçants ayant mené à bien leurs actions. Les entreprises labellisées bénéficient :

- d'un avantage commercial fort : « 90 % des consommateurs interrogés sont prêts à privilégier un commerçant ou un artisan qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement » (*source : CCIP Val-de-Marne*),
- d'une notoriété renforcée auprès des acteurs locaux,
- d'une communication dynamique relayée par l'ensemble des partenaires mettant en avant les entreprises engagées dans l'opération,
- d'un accompagnement personnalisé pour la réalisation concrète d'actions en faveur de l'environnement,
- d'un label environnemental qui permet de valoriser leur image auprès des consommateurs, de fidéliser leur clientèle et d'en capter une nouvelle,
- d'outils de communication gratuits (marque pages, affiches...).